

Référentiel d'auto-évaluation des accueils de loisirs permanents à l'usage des équipes pédagogiques et des organisateurs

Pour une démarche qualité autour de 8 thématiques principales

- 1- L'accueil de loisirs sur le territoire**
- 2 - L'accueil de loisirs et la démarche de projet**
- 3 – L'accueil de loisirs et la mission d'accueil**
- 4 – L'accueil de loisirs et les parents**
- 5 - L'accueil de loisirs et la mission d'activités**
- 6 - L'accueil de loisirs et la mission d'orientation**
- 7 - Le personnel de l'accueil de loisirs**
- 8 - La gestion de l'accueil de loisirs**

2011

Le référentiel

Conception du référentiel

Le présent référentiel n'est pas normatif. Il est à considérer comme une formulation – évolutive - de questions évaluatives basiques, relatives au fonctionnement d'un accueil de loisirs. Chaque équipe pédagogique peut ainsi compléter les éléments proposés.

La construction de ce référentiel s'appuie sur une conception globale des missions qui peuvent être aujourd'hui ¹ confiées à **un accueil de loisirs**. Il s'organise autour de **8 thématiques prioritaires**.

Ce référentiel se présente donc plutôt comme un « guide de questionnement » permettant, par thématique, une énonciation raisonnée d'éléments pertinents de l'action conduite par chaque accueil de loisirs, au moyen de critères préétablis.

Thématiques et critères résultent d'une réflexion fondée sur un consensus entre différentes institutions² et différents acteurs³ du champ des accueils de mineurs permanents dans le Var.

L'architecture du référentiel privilégie une présentation interactive des thématiques concernant l'action conduite par un accueil de loisirs, et des domaines nécessaires à la mise en oeuvre de cette action.

L'outil proposé a donc pour fonction première de permettre aux équipes pédagogiques volontaires et aux organisateurs de s'engager, de manière formalisée, dans une **démarche évaluative interne**.

La première étape du travail à réaliser permet de produire un matériau « déclaratif »⁴, à partir de l'appropriation des critères formulés de manière ouverte et non normative.

La deuxième étape du travail évaluatif consiste à passer du niveau déclaratif à celui d'une objectivation au moyen des indicateurs qui sont proposés. Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs, chaque équipe peut les compléter ou en proposer d'autres.

Utilisation de ce référentiel

Conçu comme le support d'une évaluation participative débouchant sur un ensemble d'améliorations à apporter, selon une planification à déterminer, cet outil devrait donc contribuer à améliorer l'action quotidienne.

L'engagement volontaire dans cette démarche doit donc faire l'objet d'une discussion préalable entre l'organisateur, le directeur, les membres de l'équipe, voire les parents. Cette évaluation étant bien le point de départ d'une **démarche qualité interne** qui doit associer l'ensemble des acteurs afin de réunir le maximum de garanties d'une évolution des pratiques.

Cette démarche d'évaluation n'étant pas obligatoire, le travail ainsi réalisé pourra également faire l'objet d'une valorisation par les équipes et les organisateurs qui s'y seront engagés.

¹ Voir le document de présentation de la Charte de qualité des accueils de loisirs du Var

² Direction Départementale de la Jeunesse et Sports, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général du Var

³ **Francas**, Ligue de l'enseignement, ODEL, Léo Lagrange, Comité Vacances Loisirs de Hyères, Ville de Fréjus, Ville de Draguignan, Ville de Roquebrune, Ville de La Seyne,

⁴ Les constats

1 – L'accueil de loisirs sur le territoire

L'éducation des enfants et des adolescents est tout autant l'affaire des familles, de l'école, des organisations qui agissent dans le temps libre, que des enfants et des jeunes eux-mêmes.

L'accueil de loisirs peut être un outil structurant d'une politique éducative locale sur un territoire. Il doit pour cela passer d'une « **logique d'équipement** » à « **une logique de territoire** ». C'est à dire que l'accueil de loisirs :

- doit s'inscrire de façon formelle et repérée dans la dynamique éducative locale et s'impliquer dans sa mise en oeuvre
- doit se préoccuper de l'ensemble des publics qui vivent sur son territoire de référence et non plus seulement des publics qui fréquentent régulièrement la structure, et particulièrement des enfants qui subissent des situations de pauvreté.

Critères principaux proposés

- 1 - connaissance et intégration dans les projets, des caractéristiques du territoire d'influence de l'accueil de loisirs, par l'équipe permanente**
- 2 - positionnement formalisé de l'accueil de loisirs comme membre de la communauté éducative du territoire**
- 3 - prise en compte des ressources de l'environnement local et interaction avec lui**

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>connaissance et intégration dans les projets des caractéristiques du territoire d'influence de l'accueil de loisirs, par l'équipe permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>existence d'un diagnostic territorial : caractéristiques de la population, connaissance de l'environnement et des ressources locales, enquête de besoins et attentes et analyse.</i> ■ <i>existence de modalités définies et mises en oeuvre pour la réactualisation du diagnostic</i> ■ <i>existence d'une procédure d'intégration des caractéristiques dans les projets</i> 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>positionnement du centre de loisirs comme membre de la communauté éducative du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>implication dans la réflexion de la collectivité territoriale en faveur des enfants/jeunes</i> ■ <i>implication dans les dispositifs territoriaux, partenariats noués avec les acteurs éducatifs locaux</i> 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>prise en compte de l'environnement local et interaction avec lui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>connaissance et contacts effectifs avec les associations locales de loisirs, culturelles, sportives</i> ■ <i>les enseignants, les chefs d'établissement</i> ■ <i>les travailleurs sociaux</i> ■ <i>collaborations⁵ nouées avec ces différents acteurs</i> ■ <i>recherche de complémentarités plutôt que de concurrence avec d'autres structures de loisirs sur le même territoire</i> ■ <i>participation aux évènements de la vie locale</i> 		<p>CRITERE 3</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

⁵ Si possible qualifier le niveau de collaboration : information mutuelle, consultation, coordination, concertation, coopération, partenariat, cogestion, fusion

2 - L'accueil de loisirs et la démarche de projet

L'action de l'accueil de loisirs est étroitement liée aux projets⁶ qui vont lui donner des axes d'intervention :

- Le projet éducatif, qui prend en compte la réalité de vie d'un territoire, les dynamiques éducatives et partenariales locales et définit les orientations éducatives de l'organisateur ainsi que les moyens envisagés pour concourir à leur mise en oeuvre. ***Ce projet est de la responsabilité de l'organisateur mais une concertation avec les parents et l'équipe permanente du centre de loisirs, voire d'autres acteurs éducatifs permet d'en assurer une plus grande pertinence.***

- Le « document » dans lequel sont précisées les conditions de réalisation du projet éducatif : c'est à dire le projet de fonctionnement (qui comprendra notamment la description du public accueilli (effectif,âge) les locaux et lieux d'animation, les modalités d'inscription, les modalités de prise en compte des rythmes journaliers, les journées types, la composition de l'encadrement, le type d'activités proposées, les modalités de mise en oeuvre du « vivre-ensemble » notamment de la concertation et les modalités générales d'évaluation. ***Ce projet doit être élaboré sous la conduite du directeur, pour une année, en concertation avec l'équipe permanente***

- les projets pédagogiques :centrés essentiellement sur la description des objectifs pédagogiques poursuivis durant une période de référence, les activités prévues et leur organisation pédagogique, mais aussi les modalités de vie collective et l'organisation du vivre ensemble, et le dispositif d'évaluation de ce projet pédagogique. Ces projets sont de véritables outils de conduite d'une équipe et d'une action.

Ces projets sont élaborés pour chaque période de fonctionnement en concertation avec l'équipe pédagogique de chaque période.

Chacun de ces types de projets doit être élaboré par une équipe, même si les collectifs peuvent être différents. De plus il doit exister une articulation réussie entre eux et ils doivent réellement contribuer à la qualité de l'accueil et de l'action éducative mise en oeuvre.

Critères principaux proposés

- 1 - réactualisation régulière du projet éducatif
- 2 - modalités de communication de ce projet
- 3 - modalités d'élaboration du « document » -projet de fonctionnement-
- 4 - modalités d'élaboration des projets pédagogiques
- 5 - élaboration et mise en oeuvre d'évaluations de ces différents projets

⁶ Protection des mineurs, code de l'action sociale des familles décret n° 2006-923 26 Juillet 2006

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
réactualisation régulière du projet éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ■ implication large des personnes pour l'élaboration ou la réactualisation du PE (organisateur, directeur, animateurs permanents, parents...); précision des liaisons existantes entre organisateur et équipes ■ niveau d'appropriation du PE par l'équipe permanente ■ modalités définies pour réinterroger régulièrement le PE en impliquant l'équipe permanente : planification de bilans d'étape pour réinterroger ce projet, organisation de réunions spécifiques en dehors de l'organisationnel quotidien 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
modalités de communication de ce projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ existence d'un document spécifique reformulé en direction des parents, ■ élaboration d'une stratégie de communication vers l'extérieur avec différents outils (affichage, journal, courriers, site internet....) 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
modalités d'élaboration du « document » (projet de fonctionnement) modalités d'élaboration du	<ul style="list-style-type: none"> ■ distinction effective entre projet éducatif, « document » =projet annuel de fonctionnement, projets pédagogiques, à partir d'écrits spécifiques ■ implication des animateurs permanents dans l'élaboration 		<p>CRITERE 3</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>« document » (projet de fonctionnement)- suite-</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ évolution annuelle du projet de fonctionnement à partir de la prise en compte des bilans des périodes précédentes, des recommandations des différentes institutions (DDJS, CAF, PMI, ...) 			
<p>modalités d'élaboration des projets pédagogiques propres aux différentes périodes de fonctionnement (mercredi, vacances, périscolaire...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ élaboration d'un pp différent pour chaque période distincte de fonctionnement ■ réinvestissement des évaluations des périodes précédentes ■ niveau d'implication des animateurs (permanents, occasionnels) dans l'élaboration du pp) ■ projets pédagogiques prenant en compte les ressources locales (environnement, partenariats /coopération) 		<p>CRITERE 4</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>élaboration et mise en oeuvre d'évaluations de ces différents projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ formulation des projets avec des objectifs évaluables sur la période ■ réalisation d'évaluations intermédiaires pour les projets se déroulant sur de longues périodes ■ modalités mises en place pour la régulation d'équipe ■ élaboration d'un dispositif d'évaluation adapté : méthode, moyens, indicateurs, effets sur le public... 		<p>CRITERE 5</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

3 – L'accueil de loisirs et la mission d'accueil

Au delà de sa mission sociale de « garde des enfants » notamment des plus jeunes, l'accueil de loisirs se doit d'être un lieu de référence, un lieu repère, un lieu de vie, de rencontre, de convivialité, d'enrichissement culturel et de la vie quotidienne, un lieu de respect des rythmes de vie de l'enfant ou de l'adolescent, un lieu favorisant l'action éducative élaborée par l'équipe pédagogique. L'action de l'accueil de loisirs peut se positionner dans une relation de co-éducation avec celle de la famille ou de l'école dans l'acquisition de repères et de références.

L'accueil de loisirs est en échange permanent avec l'environnement : pour cela il doit répondre aux besoins des enfants dans la proximité (communale ou de quartier).

La qualité des conditions matérielles pour les enfants, mais aussi pour faciliter le travail de l'équipe pédagogique et la qualité relationnelle contribuent conjointement à remplir la mission d'accueil.

L'accueil périscolaire est largement développé dans le département. Les organisateurs qui font le choix de déclarer cette action comme « accueil de loisirs » doivent donc élaborer un projet éducatif et améliorer la qualité de cet accueil spécifique tant sur le plan des espaces d'accueil que sur la nature des activités à y pratiquer.

La fonction « accueil » doit être clairement identifiée par les usagers (enfants ou parents), elle est la garantie de sa capacité de communication avec l'environnement.

Critères principaux proposés

- 1 - la proximité du territoire vécu des enfants auxquels il s'adresse**
- 2 - la qualité des espaces bâtis et des espaces extérieurs, du mobilier**
- 3 - prise en compte de la spécificité éducative et pédagogique de l'accueil périscolaire**

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>la proximité du territoire vécu des enfants auxquels il s'adresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>accessibilité géographique facilitée, si possible sans transport</i> ■ <i>une signalétique pour adultes et aussi pour enfants</i> ■ <i>efforts de réduction des temps de transports pour se rendre au centre de loisirs ou sur les lieux d'activités en dehors des déplacements exceptionnels</i> 		<p>CRITERE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> très satisfaisant <input type="checkbox"/> satisfaisant <input type="checkbox"/> insatisfaisant <input type="checkbox"/> non pris en compte 	
<p>la qualité des espaces bâtis et des espaces extérieurs dans lesquels les enfants sont accueillis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>même en cas d'utilisation de locaux scolaires, possibilité d'avoir des locaux spécifiques et appropriables sur la durée, par la structure</i> ■ <i>des locaux correctement éclairés, chauffés, aérés, rafraîchis, * une qualité recherchée des sols, des murs, des éclairages</i> ■ <i>un parti pris décoratif visible dans les espaces accueillant les enfants</i> ■ <i>existence d'espaces spécialisés pour certaines activités</i> ■ <i>existence d'espaces de rangements fonctionnels pour le matériel</i> ■ <i>existence de sanitaires adaptés à l'âge et aussi au besoin d'intimité des enfants même les plus jeunes (cloisonnettes, demi portes...)</i> ; ■ <i>des lieux d'activités différenciés et appropriables par classes d'âge</i> ■ <i>un dortoir équipé pour les moins de</i> 		<p>CRITERE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> très satisfaisant <input type="checkbox"/> satisfaisant <input type="checkbox"/> insatisfaisant <input type="checkbox"/> non pris en compte 	

<p>la qualité des espaces bâtis et des espaces extérieurs dans lesquels les enfants sont accueillis (suite)</p>	<p><i>6 ans avec des lits en nombre suffisant et personnalisables ; le dortoir sera correctement ventilé et si possible n'accueillant pas plus de 24 enfants (2 m²)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>pour les plus grands, existence d'espaces de repos/détente : possibilité de s'allonger, de lire, de jouer calmement...</i> ■ <i>existence d'espaces dédiés au repas, équipés de mobilier fonctionnel à la taille des enfants ;</i> ■ <i>effort réalisé pour diminuer une éventuelle nuisance sonore durant le repas</i> ■ <i>préférence donnée à de petits espaces de restauration (petites salles ou grande salle cloisonnée) avec des tables de 6 ou 8 enfants maximum</i> ■ <i>pour les pré-adolescents, en cas d'accueil informel, deux salles au moins, afin de permettre le déroulement d'activités de nature différente</i> ■ <i>existence d'un espace extérieur de proximité sécurisé</i> ■ <i>existence d'un espace de travail pour l'équipe pédagogique –réunions, documentation, travail, concertation, rencontres avec les parents</i> 			
--	--	--	--	--

<p>la qualité des espaces bâtis et des espaces extérieurs dans lesquels les enfants sont accueillis (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>existence d'un espace polyvalent commun à l'ensemble des classes d'âge</i> ■ <i>Un bureau de direction permettant la confidentialité si nécessaire</i> 			
<p>prise en compte de la spécificité éducative et pédagogique de l'accueil périscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>pour les temps d'accueils périscolaires (matin et soir) négociation pour l'utilisation de locaux appropriables et en nombre suffisant</i> ■ <i>locaux permanents appropriés comportant au moins une zone collective, une zone de jeux calmes, une zone de repos accessible en permanence aux enfants (même pour les plus grands), des sanitaires adaptés</i> ■ <i>un lieu repère aménagé pour le directeur</i> ■ <i>des espaces extérieurs de jeux à proximité.</i> ■ <i>Une distinction spatiale établie entre les activités « d'accompagnement scolaire » et les activités de loisirs</i> 		<p>CRITERE 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> très satisfaisant <input type="checkbox"/> satisfaisant <input type="checkbox"/> insatisfaisant <input type="checkbox"/> non pris en compte 	

<p>prise en compte de la spécificité éducative et pédagogique de l'accueil périscolaire (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Le matin prise en charge des enfants dans des locaux adaptés, aménagés et une atmosphère de calme et de détente.</i> ■ <i>Possibilité de répondre à une demande alimentaire (en relation avec les parents) si l'enfant n'a pas déjeuné</i> ■ <i>Modalités imaginées, d'entrée en relation avec les parents pour échanges mutuels d'informations sur chaque enfant (heures de lever, problèmes durant la nuit, souci familial, besoins spécifiques...)</i> ■ <i>Le soir : prise en compte effective de la journée de l'enfant (souvent 8 heures en collectivité et avec des activités dirigées) pour l'élaboration de l'offre d'activités</i> ■ <i>Proposition d'une coupure « goûter » adaptée aux recommandations actuelles relatives à l'alimentation des enfants (Programme National Nutrition Santé)</i> ■ <i>offre d'activités spécifiques adaptées à ce temps « entre-deux » (entre l'école et la maison) notamment favorisant surtout le jeu libre, permettant le retrait volontaire du groupe si l'enfant le désire, ou au contraire les retrouvailles entre frères et soeurs</i> 			
--	---	--	--	--

<p>la qualité de l'aménagement intérieur et du mobilier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ un mobilier fonctionnel, adapté à l'âge, en nombre suffisant et en bon état ■ un effort d'aménagement des espaces intérieurs en relation avec l'âge des enfants : coins de jeux systématiques pour les moins de six ans ; aménagements de coins différenciés pour les plus grands permettant le jeu individuel, collectif, le repos, les activités, la lecture ■ un calcul du nombre de sanitaires sur la base de l'effectif total accueilli y compris les adultes si possible 1wc pour 7 enfants (- 6 ans) et 1 wc pour 10 enfants (+ 6 ans) ■ existence de lavabos à hauteur d'enfants, avec distributeurs de savon et essuie-mains à usage unique ■ une douche est nécessaire en cas d'accueil de moins de 6 ans. ■ un espace infirmerie aménagé pour donner facilement les premiers soins. 		<p>CRITERE 4</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>les modalités de fonctionnement et de prise en compte des rythmes de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Souplesse dans les horaires et modalités d'accueil : arrivées et départs échelonnés, ■ palette étendue de modalités d'accueil : possibilité d'accueil à la demi journée avec ou sans repas, à l'activité...pour tenir compte des demandes des enfants et des parents 		<p>CRITERE 5</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>les modalités de fonctionnement et de prise en compte des rythmes de vie (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ <i>Organisation spécifique de l'accueil pour les 10/14 ans : (fonction « accueil » dissociée des activités, existence d'une personne référente pour cette fonction</i> ■ <i>association systématique des jeunes à l'élaboration et la mise en oeuvre des activités</i> ■ <i>modalités prévues pour la concertation avec les enfants</i> ■ ■ ■ <i>Organisation spécifique de l'accueil pour les moins de 6 ans : choix d'activités et rythme des journées adaptées à l'âge ; constitution de groupes homogènes notamment pour les 2/3 ans</i> ■ <i>modalités de premier accueil spécifique et accueil individualisé des enfants chaque jour</i> 			
--	--	--	--	--

4 – L'accueil de loisirs et les parents

Les parents ? Quelles relations tisser avec eux ? Même s'ils sont tantôt perçus comme « clients » ou comme « usagers » de l'accueil de loisirs, ils sont aussi, de fait un « partenaire de co-éducation » des enfants qui y sont accueillis et un interlocuteur privilégié des équipes pédagogiques.

L'accueil de loisirs doit donc, pour le moins, être à l'écoute des parents, de leurs attentes et de leurs remarques. L'écoute des parents en questionnement de leurs relations familiales ou confrontés à des difficultés pratiques doit donc être possible, prévue et organisée, même si çà n'est pas à l'équipe pédagogique de la structure d'apporter toutes les réponses.

Cependant l'accueil de loisirs doit définir, dans son projet de fonctionnement, et de manière formalisée, quel type de relations il souhaite instaurer et les modalités mises en oeuvre pour y parvenir.

Enfin, si l'équipe le souhaite, elle peut aussi se préoccuper des parents dont les enfants ne fréquentent pas la structure de loisirs, mais qui résident néanmoins sur le territoire d'influence de l'accueil de loisirs, et développer alors des actions plus larges de co-éducation.

Critères principaux proposés

- 1 - positionnement formalisé de l'équipe pédagogique quant au type de relations qu'elle souhaite développer avec les familles**
- 2- mise en place d'un ensemble minimum d'actions permettant de marquer le transfert de responsabilité éducative entre les parents et l'équipe**
- 3 - propositions de modalités d'accueils des enfants tenant compte des demandes des parents**

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>positionnement formalisé de l'équipe pédago-gique quant au type de relations qu'elle souhaite développer avec les familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ repérage formalisé du niveau de collaboration existant avec les familles : information, informa-tion mutuelle, consultation, concertation, coopération, partenariat. ■ élaboration d'un « projet relationnel » formalisé avec les familles ■ évaluation de ce projet 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>mise en place d'un ensemble minimum d'actions permettant de marquer le transfert de responsabilité éducative entre les parents et l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ mise en place de modalités d'information : site internet, documents de présentation du projet, des activités, informations pratiques, rencontres individuelles ... ■ mise en place de modalités d'accueil : modalités de premier accueil clairement définies, modalités d'inscriptions, espace formalisé d'accueil des parents, cahiers de liaison, expositions... ■ temps laissé aux parents pour prendre congé de leur enfant le matin, ou le retrouver le soir ■ modalités de présentation de l'équipe aux parents sur chaque période, ■ modalités pour l'identification facile des personnes référentes de leur enfant, pour chaque parent ■ mise en place de modalités de création de relations conviviales : repas, apéritif, fêtes diverses... 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>mise en place d'un ensemble minimum d'actions permettant de marquer le transfert de responsabilité éducative entre les parents et l'équipe (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ mise en place de modalités de consultation : boîtes à idées, réunions, questionnaires de satisfaction.. ■ mise en place de modalités de participation avec différents niveaux : matérielle, encadrement complémentaire, animation/co-animation d'activités, Projet éducatif, pédagogique, gestion... ■ modalités de concertation mises en place en direction des parents ■ modalités d'utilisation des éléments recueillis lors de consultations et concertations pour intégration aux projets de l'accueil de loisirs 			
<p>propositions de modalités d'accueils des enfants tenant compte des demandes des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ souplesse des horaires, des jours et périodes d'inscription en relation avec les attentes des parents et des enfants- Outils de recueil d'information mis en œuvre à cet effet ■ facilité et simplification recherchées des démarches d'inscription 		<p>CRITERE 3</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

5 – L'accueil de loisirs et la mission d'activités

La mission d'activité du centre de loisirs, se distingue de l'organisation scolaire et ne se superpose pas en totalité à la demande des familles, elle se caractérise par des rythmes spécifiques, par la notion de partage, la notion de plaisir, la notion d'utilité, elle constitue un support à l'expression des enfants et des adolescents.

Elle se distingue d'autres formes de loisirs par quelques éléments significatifs qui témoigneront de son **caractère éducatif**.

- la place laissée au jeu et au besoin de « ne rien faire »
- la réponse apportée au besoin de découvrir, d'expérimenter, de faire des projets en fonction des âges
- la possibilité de découvrir son territoire de vie
- la définition et la mise en oeuvre de modalités d'apprentissage du vivre-ensemble qui doivent permettre notamment la consultation, la concertation, la coopération, l'apprentissage de la vie collective

L'accueil de loisirs est ainsi cet espace dans lequel l'activité est tour à tour détente, délasserment, découverte, cet espace polyvalent qui, en fonction des âges et des besoins des enfants, en fonction des potentialités locales, des compétences des équipes peut mettre en oeuvre des situations d'activités de plus ou moins grande durée, de plus ou moins grande intensité, sur des rythmes qui ne se ritualisent pas, dans des organisations qui ne se figent pas, dans des domaines qui n'amènent pas à la spécialisation.

Critères principaux proposés

1 - inscription des activités dans la logique des projets élaborés par la structure

2 - construction de l'offre d'activités dans une perspective éducative

3 - développement de propositions d'activités adaptées aux besoins et aux attentes des différents publics de mineurs : les moins de 6 ans, les 7/10 ans les 11/14 ans

4- place des activités qui participent à l'acquisition de l'autonomie

5 - définition des relations avec les prestataires contactés pour certaines activités

6- place laissée pour la participation et l'intégration d'enfants handicapés

7- Modalités des actions d'éducation au vivre-ensemble permettant au minimum de favoriser l'expression, la prise de parole, la négociation et la prise de décision par les enfants ; Permettant au minimum aux enfants de faire des choix réels, de prendre des initiatives, de proposer

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>inscription des activités dans la logique des projets élaborés par la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>les activités proposées sont inscrites dans une continuité pédagogique et en relation avec les objectifs du projet éducatif</i> ■ <i>les activités proposées respectent le rythme de vie du public auquel elles s'adressent et la particularité du temps de vie dans lequel elles prennent place : le mercredi, les vacances...,</i> ■ <i>la place laissée aux activités de découverte dans la palette des activités proposées</i> ■ <i>existence d'un équilibre réfléchi formellement entre activités dirigées et temps non contraints en lien avec l'âge des enfants</i> 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>construction de l'offre d'activités en dans une perspective éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>place laissée au jeu et notamment au jeu libre dans les « emplois du temps » hebdomadaires</i> ■ <i>existence d'aménagements intérieurs et extérieurs suscitant et permettant le jeu, individuel ou collectif, pour tous les âges</i> ■ <i>choix d'aborder les activités physiques et sportives dans une dimension ludique et éducative</i> ■ <i>place laissée aux activités culturelles : diversification réelle des approches, arts plastiques, théâtre... et notamment le livre, la lecture et l'écriture</i> 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>construction de l'offre d'activités en dans une perspective éducative (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>fréquentation des lieux culturels de l'environnement</i> ■ <i>proposition d'activités de découverte scientifique et technique ; utilisation de la « démarche scientifique » dans les activités</i> ■ <i>proposition d'activités en lien avec l'environnement.</i> ■ <i>articulation réfléchie entre les activités extérieures pratiquées par les enfants sur le territoire et celles de la structure</i> 			
<p>Développement de propositions spécifiques d'activités adaptées aux besoins et aux attentes des différents publics de mineurs : les moins de 6 ans, les 7/10 ans les 11/14 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ <i>2/6 ans : contact et liens avec la crèche/multi-accueil de proximité pour créer une « passerelle » entre les enfants fréquentant les 2 lieux</i> ■ <i>développement d'activités de découverte et de socialisation</i> ■ ■ <i>7/10 ans : développement des activités de découverte sportive et culturelle à parité</i> ■ ■ <i>10/12 ans : modalités formalisées de prise en compte des besoins d'autonomie et d'activités spécifiques notamment de pratiques culturelles actuelles (musique, sports...)</i> ■ ■ <i>11/14 ans modalités existantes visant à favoriser l'accès à l'information, le développement de la participation et l'expression , l'élaboration de projets,la concertation</i> 		<p>CRITERE 3</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>Développement de propositions spécifiques d'activités adaptées aux besoins et aux attentes des différents publics de mineurs : les moins de 6 ans, les 7/10 ans les 11/14 ans (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ modalités existantes permettant la prise d'autonomie, et l'intégration dans la vie citoyenne adaptées à chaque âge et articulées sur l'ensemble des âges ■ existences d'activités favorisant l'accès à l'information et aux équipements structurants du territoire ■ existence d'une fonction « accompagnement de projets d'enfants » 			
<p>Place des activités qui contribuent à l'acquisition de l'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ existence d'une organisation des activités qui se démarque de l'organisation scolaire ■ possibilités d'appropriation des locaux donnée aux enfants ■ organisation d'activités (type mini séjours ou projets d'enfants permettant aux enfants de vivre des expériences de vie en collectivité hors du milieu familial) ■ mise en place de modalités de consultation et concertation en fonction de l'âge 		<p>CRITERE 4</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>Définition des relations avec les prestataires contactés pour certaines activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ les activités faisant appel à un prestataire sont décidées dans le projet annuel de fonctionnement ■ une place est laissée à l'initiative des enfants dans le déroulement de ce type d'activité ■ une rencontre préliminaire avec le prestataire permet de s'assurer de la place des animateurs, de la place de l'intervenant spécialiste, du rôle de chacun, de la progression de l'activité, de la prise en compte des souhaits des enfants 		<p>CRITERE 5</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>Place laissée pour la participation et l'intégration d'enfants handicapés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ modalités d'écoute des demandes des parents pour l'accueil de ces enfants ■ mise en place de modalités spécifiques d'information des familles du territoire pouvant être concernées ■ aménagements des locaux permettant l'accueil d'enfants porteurs de handicaps physiques ■ mise en place de protocoles de prise en charge avec les parents et le médecin référent ■ sensibilisation/qualification des animateurs pour l'accueil de ces enfants ■ recherche de financements complémentaires pour d'éventuels surcoûts en personnel 		<p>CRITERE 6</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>Modalités des actions d'éducation au vivre-ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ existence d'objectifs et d'actions formalisées relevant de l'apprentissage quotidien du vivre-ensemble, quel que soit l'âge ■ utilisation de méthodes visant à permettre l'apprentissage de la gestion des conflits par les enfants ■ actions relatives au vivre-ensemble présentant un haut degré d'exigence et de tolérance pour chacun ■ mise en place de modalités formalisées favorisant la consultation, la négociation, la concertation – en relation avec l'âge ■ mise en place de modalités permettant aux enfants de faire des choix réels, et des propositions 		<p>CRITERE 7</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

6 – L'accueil de loisirs et la mission d'orientation

Si l'accueil est la première mission de l'accueil de loisirs, l'orientation en est son corollaire.

Pour quitter la logique « d'équipement » et aller vers une logique de « territoire », l'accueil de loisirs ne doit pas vivre renfermé sur lui-même, en autarcie. Son avenir dépend aussi de sa capacité à évoluer et notamment à devenir un point de convergence et de rayonnement de l'information en matière de loisirs à destination des enfants et des adolescents sur un territoire local : être en capacité d'orienter les enfants et les adolescents vers d'autres structures ou d'autres activités du territoire.

Un lieu ressources pour les enfants mais aussi pour les parents. Lieu original d'ouverture à la richesse du territoire local, l'accueil de loisirs peut être un point de réception et de production d'informations relatives aux propositions de loisirs disponibles sur le territoire dans les différentes structures et avec différents partenaires éducatifs. L'accueil de loisirs peut alors aussi jouer un rôle dans la valorisation des compétences parentales en les accompagnant dans l'organisation du Temps Libre des enfants.

Critères et indicateurs

1-développement d'une fonction « orientation » à destination des enfants

2-développement d'une fonction « orientation » à destination des parents

3 – relations créées avec les acteurs éducatifs de l'environnement

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>développement d'une fonction « orientation » à destination des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>recueil réactualisé régulièrement, d'informations utiles relatives aux activités de loisirs, mais aussi sportives ou culturelles existantes sur le territoire local</i> ■ <i>élaboration et mise en oeuvre de modalités d'information à destination des enfants</i> ■ <i>formalisation d'un « espace orientation » dans la structure accessible aux enfants ou aux pré-adolescents (expo, prospectus, borne multimédia...)</i> ■ <i>formation d'un personnel référent pour cette question</i> ■ <i>information du public enfants sur l'existence de cette « fonction orientation »</i> 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>développement d'une fonction « orientation » à destination des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>recueil, régulièrement réactualisé, d'informations utiles relatives aux activités de loisirs, mais aussi sportives ou culturelles existantes sur le territoire local et concernant les enfants</i> ■ <i>élaboration et mise en oeuvre de modalités d'information à destination des parents</i> ■ <i>formalisation d'un « espace orientation » dans la structure accessible aux parents (expo, prospectus, borne multimédia...)</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>parents dont les enfants fréquentent la structure</i> - <i>prise en compte de parents dont les enfants ne fréquentent pas la structure</i> 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

<p>développement d'une fonction « orientation » à destination des parents (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>formation d'un personnel référent</i> ■ <i>information des parents du territoire d'influence de la structure, sur l'existence de cette « fonction orientation »</i> 			
<p>relations avec les acteurs éducatifs de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>réalisation d'un carnet d'adresses réactualisé</i> ■ <i>mise en réseau avec les acteurs éducatifs locaux</i> ■ <i>implication dans les actions éducatives, sur le territoire local</i> ■ <i>participation aux coordinations des dispositifs éducatifs territoriaux</i> 		<p>CRITERE 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> très satisfaisant <input type="checkbox"/> satisfaisant <input type="checkbox"/> insatisfaisant <input type="checkbox"/> non pris en compte 	

7 - Le personnel de l'accueil de loisirs

La qualité des accueils de loisirs repose en grande partie sur celle des personnels qui y travaillent. Volontaires, occasionnels à l'origine dans de nombreux centres de loisirs, l'animation s'est aujourd'hui largement professionnalisée, et la plupart des équipes d'accueils de loisirs permanents sont constituées d'un nombre plus ou moins important de professionnels (avec un diplôme professionnel). Il convient de rappeler que la réglementation incite également à la professionnalisation avec l'obligation d'être titulaire d'un diplôme professionnel pour les accueils de loisirs de plus de 80 enfants ouverts sur une période de plus de 80 jours.

Pour autant la particularité des équipes des accueils de loisirs permanents, est que les équipes permanentes sont souvent complétées, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, d'animateurs ou de directeurs non professionnels (BAFA, BAFA..) et aussi d'intervenants techniciens spécialistes d'une activité.

Le management des équipes pédagogiques ainsi constituées requiert alors une compétence pointue de la part du directeur, mais aussi des conditions matérielles et en temps qui permettent la concertation et le travail de préparation nécessaire à l'action

Critères principaux proposés

- 1 - définition d'une politique de recrutement en cohérence avec le projet éducatif**
- 2 - articulation entre personnels permanents et personnels en contrat d'engagement éducatif**
- 3 - amélioration recherchée de la qualification**

Le personnel de l'accueil de loisirs

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
définition d'une politique de recrutement en cohérence avec le projet éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ■ modalités de recrutement adaptée et différenciée selon la catégorie de personnels : permanent et en engagement éducatif ■ recrutement de professionnels avec des diplômes de l'animation 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
articulation entre personnels permanents et personnels en contrat d'engagement éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ■ existence d'un management efficace et respectueux des personnels ■ organisation des équipes qui intègre animateurs permanents et animateurs volontaires dans un esprit de complémentarité et d'entraide ■ développement d'un esprit de convivialité et de coopération dans l'équipe 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
amélioration recherchée de la qualification	<ul style="list-style-type: none"> ■ souci d'accueillir régulièrement dans l'équipe et de former des animateurs en « stage pratique » dans le cadre du BAFA ■ politique de rémunération des animateurs stagiaires BAFA ■ mise en place d'un plan de formation continue systématique pour les professionnels ■ incitation des permanents à participer à toutes les propositions de formation continue existantes dans l'environnement 		<p>CRITERE 3</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

8 - La gestion de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs doit présenter une gestion qui repose sur quelques principes :

- *Gestion financière* : Il est nécessaire que chaque structure établisse un coût « vérité », qui intègre tous les paramètres entrant dans le calcul de coût, et notamment les charges supplétives (celles supportées par un tiers) ainsi que toutes les charges assurées par d'autres services dans le cas d'une gestion par une collectivité locale. Le budget doit également intégrer les charges de personnel liées à l'application du code du travail et des conventions collectives. Ainsi que la prise en charge d'un plan de formation. Par ailleurs un budget annuel d'équipement devrait permettre de garantir un renouvellement régulier du matériel et du mobilier.

Accessibilité économique : La participation financière demandée aux familles doit tenir compte de leurs facultés contributives

Partenariat financier : Le partenariat financier s'appuie sur l'évaluation qualitative et quantitative.

La signature de la Charte n'engage aucun financement de la part des institutions, chacun se réservant le droit d'intervenir comme défini dans le cadre de ses orientations.

Critères principaux proposés

1 - lisibilité du coût réel de la structure - Maîtrise du budget

2 - Accessibilité économique de l'accueil de loisirs

Le personnel de l'accueil de loisirs

CRITERES	INDICATEURS	CONSTATS	BILAN EVALUATIF	Améliorations à programmer
<p>lisibilité du coût réel de la structure - Maîtrise du budget</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ utilisation d'un tableau de bord pour le suivi du budget faisant état d'indicateurs tels que : prix de revient journalier/enfant, coût alimentation journalier/enfant, coût des charges de personnel/enfant, participation familiale journalière, participation communale journalière... ■ vérification régulière entre le directeur et l'organisateur de la faisabilité des actions : adéquation entre les actions envisagées et les moyens financiers disponibles ■ existence d'un budget annuel d'équipement 		<p>CRITERE 1</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	
<p>Accessibilité économique de l'accueil de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prise en compte dans les tarifs de toutes les activités et repas sans suppléments 		<p>CRITERE 2</p> <p><input type="checkbox"/> très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> insatisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> non pris en compte</p>	

Les ressources disponibles

Les personnes ressources disponibles dans le Var, pour aider les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'un processus d'évolution qualitative dans le cadre de la charte de qualité :

ORGANISME/INSTITUTION	Téléphone	Courriel pour contact	Personne à demander	SITE
DDCS du Var	04 83 24 62 28 04 83 24 62 29 04 83 24 62 21	gerard.chovelon@var.gouv.fr brigitte.morison@var.gouv.fr carine.bonnerave@var.gouv.fr	Gérard CHOVELON Brigitte MORISON Carine BONNERAVE	DDCS du Var
Caisse d'Allocations Familiales du Var	04 94 09 77 68	claire.leblois@caftoulon.cnafmail.fr	Mme Claude LEBLOIS	CAF du Var

Les dispositifs ressources dans le Var pour aider les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'un processus d'évolution qualitative en général :

DISPOSITIFS	ORGANISME/INSTITUTION	Courriel pour information	Personne à demander
Accueils collectifs de mineurs	DDCS	Gerard.chovelon@var.gouv.fr Brigitte.morison@var.gouv.fr	Gérard CHOVELON 04 83 24 62 28 Brigitte MORISON 04 83 24 62 29
Les rencontres des directeurs (3 rencontres annuelles) Mission d'accompagnement et d'expertise auprès des Collectivités publiques et des organismes du secteur de l'économie sociale	Francas du Var. Contrat d'objectifs avec la DDCS	gy.francais.var@wanadoo.fr	Geneviève YVON 04 94 61 15 93
« CRDVA » Centre de ressources et de développement de la vie associative	Fédération des œuvres laïques du Var, Ligue de l'Enseignement		Caroline DIOT 04 94 24 72 72

Référentiel d'auto-évaluation des accueils de loisirs permanents
à l'usage des équipes pédagogiques et des organisateurs

Les ressources disponibles

Initiative des Jeunes. MAIA Mission d'accueil et d'information des associations.	DDCS	carine.bonnerave@var.gouv.fr	Carine BONNERAVE 04 83 24 62 21
---	------	--	---------------------------------------

Les organismes de formation dans le Var pour aider les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'un processus d'évolution qualitative en général :

Organismes de formation	ORGANISME/INSTITUTION	Courriel ou site Internet	Coordonnées
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	Francas du Var	gy.francas.var@wanadoo.fr http://www.francas83.com	04 94 61 15 93- Fax. 04.94.61.21.63
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	Fédération des œuvres laïques du Var – Ligue de l'Enseignement	www.fol83.laligue.org	Tél. 04.94.24.72.72 - Fax. 04.94.24.72.99
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD	ODEL VAR	www.odelvar.fr	Tél. 04.94.92.40.44 – Fax 04.94.39.39.87
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD	A F O C A L	www.afocal.asso.fr	Tél. 04.91.92.55.23 - Fax. 04.91.92.82.26
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	U.F.C.V	www.ufcv.asso.fr	Tél. 04.94.93.45.54 - Fax. 04.94.92.90.96
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	LEO LAGRANGE (Département Formation)	www.leolagrange-bafa-bafd.org	Tél. 04.91.14.22.42 - Fax. 04.91.56.69.97
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	C.E.M.E.A.	www.cemea.asso.fr	Tél.04.91.54.25.36 – Fax.04.91.55.06.98
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	C.P.C.V.		Tél 04.42.23.18.74/Fx 04.42.96.61.58
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD	PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE	www.planete-sciences.org/mediterranee	Tél 04.92.60.78.78 Fax 04.93.36.56.79
Diplômes non professionnels : BAFA BAFD Diplômes professionnels : BPJEPS Etc.	IFAC du Var	www.bafa-bafd.net ; www.ifac.asso.fr	Tél 04 94 71 25 18